

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :
10/09/2023

Date d'affichage :
20/10/2023

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit octobre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. MICLO Guy - Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis - Mme GROSCLAUDE Sarah - M. GUYOD Quentin - M. HEIDET Sylvain - M. KARLE Jean - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - Mme VENCK-MILLET Gabriëlle

Absents excusés :

M. Michel TEREBUS a donné procuration à M. Guy MICLO
M. Jean KARLE a donné procuration à M. Francis COURBOT
Mme Florence FIMBEL a donné procuration à M. Mickaël RONDON
Mme Mélanie BLEICHER a donné procuration à Alexanne CANAL

Mickaël RONDON a été nommé secrétaire de séance.

**Objet de la
délibération**

N° 62

**TRAVAUX GROUPE
SCOLAIRE : 3^{ème}
TRANCHE**

**Demande de
subvention auprès
du Conseil
Départemental**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la 3^{ème} tranche de travaux (dernière phase) sur le Groupe Scolaire ; il présente les résultats des consultations des entreprises pour des travaux de rénovation, phase 3, à réaliser sur le groupe scolaire :

① **Fin de la réfection des enduits sur les façades**

Mieux disant : Entreprise GAMBA de Rougemont-le-château

⇒ 9.782,40 € HT

② **Travaux de remise aux normes exigés par l'APAVE**

Mieux disant : Entreprise LENELEC

⇒ 2.123,00 € HT

③ **Changement de 3 portes** (locaux techniques pour le matériel de sport des écoles)

Mieux disant : Entreprise MATHIEU

⇒ 1.245,00 € HT

④ **Affiche publicitaire en phase chantier**

L'affiche sera réalisée par la commune de Rougegoutte en respectant la charte logotype du Département du Territoire de Belfort.

L'affiche sera ensuite apposée sur le panneau d'affichage de la Mairie pendant toute la durée du chantier.

Soit un total général de 13.150,40 € HT

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- 1) Décide de retenir les entreprises sus nommées (Sarl Gamba, Entreprise LENELEC, Entreprise MATHIEU) pour une somme totale de 13.150,40 € HT, soit 15.655,97 € TTC ;
- 2) Sollicite une subvention de 50 % auprès du Conseil Départemental, dans le cadre de l'aide aux Communes programme 2024 ;
- 3) Approuve le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Coût de l'opération	13.150,40 €	① Subvention sollicitée auprès du CD (50 % du montant HT)	6.575,20 €
		② Autofinancement	6.575,20 €
Total	13.150,40 €		13.150,40 €

- 4) Autorise le Maire à signer les devis et tous les documents nécessaires à la mise en place de cette opération.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Guy MICLO



Délibération rendue exécutoire
après transmission en
Préfecture le 19/10/2023

Le Maire,
Guy MICLO

